



**Election complémentaire
d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)
du 16 octobre 2022
(2^{ème} tour)
Procès-verbal**

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste N° 1 , comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que 1 siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur

Steve LUISELLI

**élu tacitement
conseiller municipal**

En application de l'arrêté de convocation du 30 juin 2022, le bureau électoral communal transmet immédiatement le présent procès-verbal à la préfecture ainsi qu'au bureau électoral cantonal (droits-politiques@vd.ch) et demande l'annulation du scrutin communal prévu en date du 16 octobre 2022.

POUR LE BUREAU ELECTORAL

Treycovagnes, le 27 septembre 2022 à 12h05